



AVIS PUBLIC

## Promulgation Règlement numéro 698

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 698 intitulé « RÈGLEMENT VISANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE DE 500 000 \$ »**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 13 décembre 2019.

*(Signé) Lucie Coallier*

Lucie Coallier, OMA  
Greffière